

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

COGEFI SHORT TERM HIGH YIELD (ISIN part P : FR0007389002) | CET OPCVM EST GÉRÉ PAR COGEFI GESTION

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le Fonds, qui est de classification « Obligations et autres titres de créances libellés en euros » a pour objectif d'obtenir une performance nette de frais supérieure à iBoxx Euro High Yield 1-3 ans sur une durée de placement recommandée de 3 ans.

Le Fonds n'est pas indiciel ; l'iBoxx Euro High Yield 1-3 ans ne constitue qu'un indicateur de comparaison à posteriori de la performance.

L'univers d'investissement du Fonds est constitué de l'ensemble des produits de taux au sens large : produits monétaires, titres de créances, obligations de toutes natures (États, entreprises privées), obligations convertibles, OPC, à hauteur de 70% à 100% de son actif.

L'exposition au risque action pourra être comprise entre 0% et 10% de l'actif net du Fonds. Elle sera majoritairement indirecte, via des obligations convertibles, des dérivés, des titres intégrant des dérivés simples et des OPC. Le Fonds n'investira pas en actions de sociétés de petites capitalisations (« small caps »).

La stratégie de gestion utilise le principe de diversification de taux. Ainsi, la réalisation de l'objectif de gestion passe par une sélection rigoureuse des produits qui est effectuée en fonction du supplément de rendement qu'elles offrent par rapport à l'€STR. Les emprunts sont retenus selon plusieurs critères : l'analyse du risque, la liquidité du marché, le suivi des signatures et leur rating.

Pour les obligations, il n'y a pas de règle de répartition stricte entre dette publique et dette privée, ni de critère relatif à la notation de l'émetteur. La latitude est laissée au gérant, en fonction de ses anticipations.

Cernant la notation des titres (Standard and Poor's ou à défaut notation équivalente Moody's ou Fitch, ou jugée équivalente par la société de gestion), les limites d'exposition seront les suivantes :

- minimum BBB- (Investment grade) : de 0 à 100% de l'actif net
- de BB+ à D (High yield) : de 0 à 100% de l'actif net
- non noté (Non rated) : de 0% à 70% de l'actif net

La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à ces notations, mais peut en tenir compte dans sa propre analyse, au même titre que d'autres éléments, afin d'évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider le cas échéant de leur acquisition ou de leur vente.

La fourchette de sensibilité du Fonds aux produits de taux sera comprise entre 0 et 3.

L'univers d'investissement inclut notamment les différentes catégories de dettes subordonnées. Ces titres de créance présentent un profil de risque spécifique et différent de celui des obligations classiques.

Le Fonds peut également avoir recours aux produits dérivés (futures, options et contrat de change à terme) négociés sur des marchés réglementés ou organisés, français et étrangers (limité à la zone OCDE), afin de couvrir les risques taux, actions et l'exposition aux devises et/ou s'exposer davantage à une des classes d'actifs (taux ou actions).

Le fonds n'aura pas recours au Total Return Swaps (TRS). Toutes ces opérations seront réalisées dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net du Fonds.

Le Fonds pourra intervenir sur des marchés réglementés ou organisés (OCDE), afin d'investir dans des titres intégrant des dérivés simples, dans un but de couverture et/ou d'exposition, dans la limite de 100% de l'actif net (dont 10% maximum de l'actif net en obligations convertibles et 80% maximum de l'actif net en obligations callable/puttable).

Le Fonds n'aura pas recours aux CoCos (Contingent Convertible Bonds).

Le FCP peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif net en parts ou actions d'OPCVM ou FIA (fonds d'investissement à vocation générale) de droit français et/ou européen, gérés par Cogefi Gestion ou d'autres entités de gestion, y compris les sociétés liées.

Ces investissements concernent des OPC obligataires, diversifiés ou convertibles pour répondre à l'objectif de gestion et des OPC monétaires pour gérer la trésorerie.

Le risque de change ne pourra pas dépasser 10% de l'actif net, y compris sur les devises des marchés émergents.

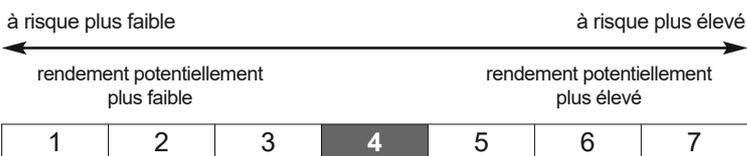
Les sommes distribuables sont intégralement réinvesties.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour de bourse ouvré à Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France, avant 11 heures auprès de notre dépositaire, CACEIS BANK et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour de bourse de Paris (J). L'attention des porteurs est attirée sur le fait que leur commercialisateur peut appliquer une heure limite antérieure à celle mentionnée ci-dessus.

Les porteurs peuvent obtenir toute information concernant le Fonds auprès de la société de gestion.

Recommandation : Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans. Ce Fonds ne peut être souscrit pas des US Persons ou assimilés.

PROFIL DE RISQUE ET RENDEMENT



Votre OPCVM se situe actuellement au niveau « 4 » de l'indicateur synthétique de risque. Cela signifie qu'il dispose d'une volatilité annuelle historique sur 5 ans comprise entre 2% et 5%. L'exposition au risque de taux explique le classement de l'OPCVM dans cette catégorie.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de votre OPCVM. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

L'OPCVM peut également être exposé au risque suivant non pris en compte par l'indicateur de risque :

Risque de crédit :

Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou public, ou de défaut de ces derniers. La valeur des instruments monétaires ou obligataires dans lesquels est investi l'OPCVM peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PONCTUELS PRÉLEVÉS AVANT OU APRÈS INVESTISSEMENT

Frais d'entrée	2.00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, vous pouvez donc payer moins. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

FRAIS PRÉLEVÉS PAR L'OPCVM SUR UNE ANNÉE

Frais courants	1,11% de l'actif net
----------------	----------------------

Le pourcentage indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos le **31/12/2021**. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM.

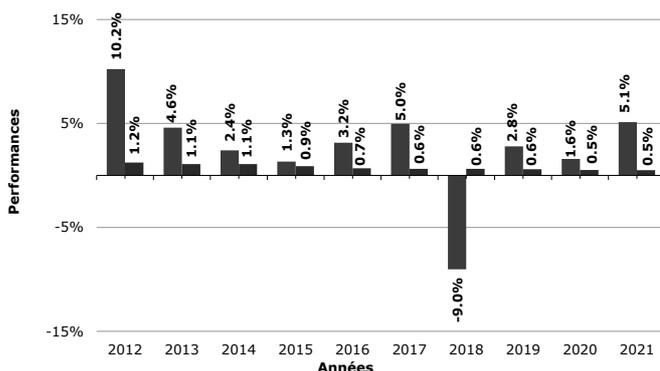
FRAIS PRÉLEVÉS PAR L'OPCVM DANS CERTAINES CIRCONSTANCES

Commission de surperformance	Néant
Commission de surperformance	20% TTC l'an au-delà de l'iBoxx Euro High Yield 1-3 ans, dividendes nets réinvestis

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur les frais, dans la rubrique Frais et Commissions du prospectus qui est disponible auprès de Cogefi Gestion - 11, rue Auber - 75009 Paris - www.cogefi.fr y compris des informations sur les commissions de performance et leur mode de calcul.

A compter du 03/01/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'actif de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, la durée cible de la période de référence de la performance pourrait être de cinq ans.

PERFORMANCES PASSÉES



■ COGEFI SHORT TERM HIGH YIELD - Part P

■ Indicateur de référence

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

La part P a été créée en avril 1998.

Les performances présentées ont été calculées en EUR.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis.

L'objectif de performance est l'iBoxx Euro High Yield 1-3 ans.

L'indicateur de référence est : IBOXX EURO HIGH YIELD 1-3 ANS depuis le 02/05/2022, €STR +8,5 bp Capitalisé +1% de début janvier à fin avril 2022, Eonia Capitalisé +1% avant cette date.

Fév. 2018 : Changement de dénomination du FCP en «Cogefi Short Term Bond».
Fév. 2022 : Changement de dénomination du FCP en «Cogefi Short Term High Yield».

INFORMATIONS PRATIQUES

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM : De plus amples informations sur l'OPCVM, copie de son prospectus, de son dernier rapport annuel et de tout document semestriel ultérieur, rédigés en français, et les modalités de souscription et rachat, sont disponibles gratuitement auprès de COGEFI Gestion - 11, rue Auber - 75009 Paris - www.cogefi.fr.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : La valeur liquidative est disponible sur le site internet www.cogefi.fr et est communiquée à toute personne qui en fait la demande à COGEFI Gestion - 11, rue Auber - 75009 Paris - +33 1 40 06 02 22.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts d'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel. Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'État membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

Catégorie de parts : Cet OPCVM est constitué d'autres types de parts, les informations concernant les autres parts peuvent être obtenues auprès de COGEFI Gestion.

Le détail de la politique de rémunération est disponible gratuitement en version papier sur demande de l'investisseur auprès de Cogefi Gestion - 11 rue Auber - 75009 PARIS.

La responsabilité de Cogefi Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.
Cogefi Gestion est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 06/10/2022.